

## **Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2019 – Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2019.

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

### **Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, dans les délais prescrits, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)* sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/>

### **Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

### **Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse :

[Info-Divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-Divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 25 avril 2019

**ASSUREURS DE DOMMAGES  
DÉTENEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2019**

**ANNEXE 1**

<b>CHARTRE QUÉBEC</b>	<b>Code du relevé non structuré</b>	<b>Formats du fichier</b>	<b>Date limite de dépôt</b>
<b>1. État intermédiaire P&amp;C, dûment <u>signé</u>.</b> Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 juin 2019
<b>2. État intermédiaire P&amp;C.</b>	-	Excel	14 juin 2019
<b>3. Attestation de conformité des versions - État intermédiaire, dûment <u>signée</u>.</b> <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/Formulaire-et-instructions">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/Formulaire-et-instructions</a>	110	pdf	14 juin 2019

**ASSUREURS DE DOMMAGES  
DÉTENEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2019**

**ANNEXE 2**

<b>CHARTRE CANADIENNE</b>	<b>Code du relevé non structuré</b>	<b>Formats du fichier</b>	<b>Date limite de dépôt</b>
<b>1. État intermédiaire P&amp;C, dûment <u>signé</u>.</b> Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 juin 2019
<b>2. État intermédiaire P&amp;C.</b>	-	Excel	14 juin 2019
<b>3. Attestation de conformité des versions - État intermédiaire, dûment <u>signée</u>.</b> <a href="https://lautorite.gc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/(Formulaires%20et%20instructions)">https://lautorite.gc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ (Formulaires et instructions)</a>	110	pdf	14 juin 2019